

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2301

19 septembre 2013

SOMMAIRE

Advanced Technics Properties SPF S.A.	110403	Knightlights Property S.A.	110410
CARMIGNAC GESTION Luxembourg ..	110406	Komatsu Capital Europe S.A.	110409
Credit Suisse SICAV One (Lux)	110402	Kores Lux S.à r.l.	110409
CROWN PREMIUM Private Equity V Mas- ter Europe S.C.S., SICAF-FIS	110411	L'Arancino S.à r.l.	110447
E.G.C.P.	110411	Laven Financial Services (Luxembourg) S.A.	110447
E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l.	110410	Laven Financial Services (Luxembourg) S.A.	110446
Faju Invest S.A.	110402	Laven Partners (Luxembourg) SA	110447
Fidelity Funds	110405	Laven Partners (Luxembourg) SA	110446
Fiocco S.A. SPF	110403	Lee & Loo Sàrl	110447
Georgia-Pacific S.à r.l.	110438	Leopard Germany Holding Hotels S.à r.l.	110446
GP Acquisition Holding S.à r.l.	110432	Lexel S.à r.l.	110408
GTPE Invest S.A.	110403	Lingerie Georgine Sàrl	110423
Hare Investments S.à r.l.	110438	Lombard Financial Investments S.A.	110447
Hoya Parfum S.à r.l.	110432	Manwin Freesites Sàrl	110423
HSPC Elecktron S.à r.l.	110426	Mellona Holdings S.à r.l.	110413
Ikanos S.A.	110405	Michelangelo Acquisitions Luxembourg S.à r.l.	110448
IK VII Co-Invest A S.à r.l.	110425	Misys Newco S.à r.l.	110423
Intégration Financière SA	110445	Mondi Packaging	110422
Jacky S.A.	110408	Mongolian Coal Corporation S.à r.l.	110422
Jesaja	110407	Montecin Holding S.à r.l.	110411
JKS Invest S.à r.l.	110425	Oppenheim Asset Management Services S. à r.l.	110406
Jockey Holding	110408	Oppenheim Asset Management Services S. à r.l.	110406
JOIN wireless S.A.	110408	Pareturn	110404
Kariba S.A.	110409	Parfiso S.A.	110424
Kaya Finance S.A.	110409	Park Lane S.A.	110424
K.F. Fiduciaire SA	110409	Patron Clingmans S.à r.l.	110424
Kitoph S.à r.l.	110445		
KITOPH S.à r.l. et Cie, S.e.c.s.	110446		
KKR Columba One S.à r.l.	110446		
K Manco 2 S.A.	110425		
KMG SICAV - SIF	110446		
Knightlights Property International S.A.	110410		

Faju Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 158.261.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le vendredi 11 octobre 2013 à 10.00 heures au siège de la société à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du Rapport de Gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2012;
2. Présentation du Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012;
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2012;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2012;
5. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013131103/591/18.

Credit Suisse SICAV One (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.019.

The shareholders are invited to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the "OGM") which will be held at the registered office of the Company, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on Tuesday, 8 October 2013 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the report of the board of directors to the OGM
2. Approval of the report of the authorised independent auditor
3. Approval of the financial statements as at 31 May 2013
4. Allocation of the net results
5. Discharge to the board of directors
6. Appointment of the board of directors
7. Appointment of the authorised independent auditor

Resolutions on the agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

In case you should wish to attend the OGM personally, you are kindly invited to inform the management company Credit Suisse Fund Management S.A., 7 calendar days prior to the OGM either by phone at +352 43 61 61 1, by fax at +352 43 61 61 402 or by e-mail at list.amluxlesu@credit-suisse.com.

In order to attend the meeting, shareholders are required to block their shares at the depositary 3 calendar days prior to the meeting and to provide the registered office of the Company with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the OGM.

Shareholders who cannot attend personally the meeting may vote by proxy forms which are available at the registered office of the Company. In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Company at least 3 calendar days prior to the OGM.

Each share of whatever class and regardless of the net asset value per share within its class held on the day of the OGM, is entitled to one vote, subject to limitations imposed by law. Shareholders holding only share fractions are not entitled to vote on the items on the agenda.

Shareholders are hereby informed that the report of the authorised independent auditor, the report of the board of directors and the latest financial statements may be obtained upon request, free of charge, at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013131102/755/36.

GTPE Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 168.474.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le vendredi 11 octobre 2013 à 10.00 heures au siège de la société à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du Rapport de Gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2012;
2. Présentation du Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012;
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2012;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2012;
5. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2013131105/591/18.

Fiocco S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 37.479.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE

qui aura lieu lundi le 7 octobre 2013 à 15.00 heures à Luxembourg, 16, allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2013131104/504/16.

Advanced Technics Properties SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.384.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 8 octobre 2013 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2013
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations Statutaires
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2013131101/795/17.

Pareturn, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 47.104.

Shareholders are hereby duly convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the "Meeting") with the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company and to be held on *30 September 2013* at 2:45 p.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 5 in order to update the section on share capital and assets.
2. Amendment of Article 6 in order to update the section on the form of available shares.
3. Deletion of the current Article 7 "Lost or Damaged Certificates" due to the dematerialisation of bearer shares.
4. Amendment of Article 8 (to be renumbered Article 7) to update the issue and redemption methods by replacing 'compartment' with 'sub-fund' and including a reference to a dilution levy option.
5. Insertion of a new Article 9 to include a detailed clarification of the discretionary powers of the Board of Directors in relation to the restriction on the ownership of shares.
6. Amendment of Article 12 to update the section on suspension of the calculation of the Net Asset Value by inserting the relevant list of detailed scenarios.
7. Amendment and rewording of Article 13 in order to reflect in particular the possibility of one tenth of the share capital of the Company to convene a general meeting of shareholders.
8. Amendment of Article 14 by extending the maximum period for the terms of the Board of Directors.
9. Amendment and rewording of Article 15 to insert the possibility of attending, participating of the board of directors via several ways of communication.
10. Amendment of Article 17 regarding the Investment Policy to reflect the provisions of the law of 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment as well as insertion of provisions regarding the cross-investments and the master-feeder investments.
11. Amendment of Article 20 to precise the meaning of "personal interest".
12. Amendment and rewording of Article 22 to reflect the provisions of the laws regarding the authorised auditor.
13. Amendment and rewording of Article 23 regarding the custodian bank of the Company.
14. Amendment of Article 27 in relation to the closure and merger of sub-funds, categories or classes inter alia in order to introduce new provisions regarding national and cross-border mergers of sub-funds of the Company in compliance with the law of 10 December 2002 regarding undertakings for collective investment.
15. General restatement and amendment of the Articles of Incorporation in order to replace the references of the law of 10 December 2002 regarding undertakings for collective investment by references to the law of 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment, to reflect the preceding resolutions, to harmonize the terminology and definitions used throughout the Articles of Incorporation and to ensure consistency with those contained in the Company's prospectus.
16. Modification of the articles numbers.
17. Waiver of the French version of the Articles of Incorporation.

** ** *

The Articles of Incorporation are available upon request at the registered office of the Company.

In order for the Meeting to deliberate validly on the agenda, a quorum of 50% of the outstanding share capital is required, and the passing of the above resolutions requires the consent of two thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. If the quorum is not reached, the Meeting will be reconvened in the manner prescribed by Luxembourg law, in order to deliberate on the same agenda. Any reconvened Meeting may validly deliberate without any quorum, and resolutions will also be passed with the consent of two-thirds of the votes cast.

Shareholders may vote in person or by proxy.

In order to attend the Meeting, the holders of bearer shares are required to deposit their share certificates five working days before the Meeting at the office of BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, L-2085 Howald-Hesperange, Luxembourg, where Proxy Forms are available.

The proxy shall remain valid for the reconvened Meeting if the quorum required by Luxembourg law is not reached at the first Meeting.

The Board of Directors.

Ikanos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 18.199.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme IKANOS S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi, 26 septembre 2013 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.03.2013.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013128109/750/16.

Fidelity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 34.036.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Fidelity Funds ("the Fund") will be held at the registered office of the Fund in Luxembourg on *Thursday 3 October 2013* at 12 noon local time to consider the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors for the year ended 30 April 2013.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the year ended 30 April 2013.
3. Approval of the statement of net assets and statement of operations and changes in net assets for the financial year ended 30 April 2013.
4. Discharge of the Board of Directors.
5. Election/re-election of thirteen (13) Directors: Mr. Edward C. Johnson 3rd, Dr. Yousef Al-Awadi, Mr. Thomas Balk, Mr. Barry R. J. Bateman, Mr. Didier Cherpitel, Mrs. Colette Flesch, Mr. Takeshi Isayama, Mr. Alexander Kemner, Dr. Arno Morenz, Dr. David J. Saul, Dr Erhard Schipporeit, Mr. Anthony Wu and FIL (Luxembourg) S.A.
6. Approval of the payment of Directors' fees for the year ended 30 April 2013.
7. Election as Auditor of PricewaterhouseCoopers.
8. Approval of the payment of dividends for the year ended 30 April 2013 and authorisation to the Board of Directors to declare further dividends in respect of the financial year ended 30 April 2013 and to declare dividends in respect of the financial year ending 30 April 2014.
9. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Fund with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in the aggregate more than three percent (3%) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person in writing to attend and vote on their behalf. Such proxy need not be a shareholder of the Fund.

Holders of Registered Shares may vote by proxy by returning to the registered office of the Fund the form of registered shareholder proxy sent to them.

Holders of Bearer Shares who wish to attend the Annual General Meeting or vote at the meeting by proxy should contact the Fund or one of the following institutions:

in Luxembourg

FIL (Luxembourg) S.A.
2a rue Albert Borschette, BP 2174
L-1021 Luxembourg

Deutsche Bank Luxembourg S.A.
2 boulevard Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg

To be valid, proxies must reach the registered office of the Fund by 12.00 noon (Luxembourg time) on 1 October 2013 at the latest.

23 July 2013.

Référence de publication: 2013125605/755/41.

CARMIGNAC GESTION Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.549.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Bruneau

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2013109912/11.

(130134145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Oppenheim Asset Management Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 28.878.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126691/10.

(130154060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Oppenheim Asset Management Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 28.878.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am dreissigsten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Hat eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.“, mit Gesellschaftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg eingetragen unter B 28.878, gegründet aufgrund einer am 27. September 1998 von dem Notar Frank BADEN errichteten Urkunde, welche am 28. Oktober 1988 im Amtsblatt (Mémorial C) veröffentlicht wurde.

Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 18. Oktober 2007 abgeändert, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2947 vom 19. Dezember 2007 veröffentlicht wurde

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Frau Danielle Rheindt, mit beruflicher Anschrift in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg.

Die Vorsitzende bestellt als Sekretär Herrn Rainer Krenz, mit beruflicher Anschrift in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt Frau Sabine Ebert, mit beruflicher Anschrift in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, zur Stimmzählerin.

Die Vorsitzende ersucht den Notar wie folgt zu beurkunden:

I. Alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die vertretenen Aktien sind in der Anwesenheitsliste aufgeführt, das von den Mitgliedern des Gremiums und dem Notar unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste bleibt ebenso wie die „ne varietur“ paraphierten Vollmachten der vorliegenden Niederschrift beigefügt;

II. Aus dem Teilnehmerverzeichnis geht die Anwesenheit von 2.700 Aktien, die das gesamte Stammkapital vertreten, bei der außerordentlichen Generalversammlung hervor,

III. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

I. Änderung der Satzung der Gesellschaft:

1. Art. 4. Der Inhalt des Artikels 4 wird komplett gestrichen und durch folgenden Passus ersetzt und neu gefasst:

Der Gesellschaftszweck ist die Auflegung, Verwaltung und Vertrieb von Organismen für gemeinsame Anlagen im weitest möglichen Sinne, einschließlich auf grenzüberschreitender Basis im Rahmen des freien Dienstleistungsverkehrs und der Niederlassungsfreiheit innerhalb des Europäischen Wirtschaftsraums.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die sie zur Erfüllung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszweckes als notwendig beurteilt oder nützlich erachtet. Innerhalb des Rahmens des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen und des Luxemburger Gesetzes vom 12. Juli 2013 über die Verwalter alternativer Investmentfonds in ihrer jeweils geltenden Fassung kann die Gesellschaft sämtliche Aufgaben der kollektiven Anlageverwaltung (Portfolioverwaltung und/oder Risikomanagement) wahrnehmen sowie alle zusätzlichen Aktivitäten betreffend die Administration, den Vertrieb oder Tätigkeiten im Zusammenhang mit den Vermögenswerten von Organismen für gemeinsame Anlagen ausüben, die Verwaltungsgesellschaften und/oder Verwalter alternativer Investmentfonds unter den vorgenannten Gesetzen heute oder in Zukunft ausüben dürfen.

Die Gesellschaft kann jedwede Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihre Interessen fördern oder sonst ihrem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

II. Sonstiges.

Nach genauer Kenntnis der Tagesordnungspunkte faßt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Einziger Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig den ursprünglichen Inhalt des Art. 4 zu streichen und durch folgenden Passus zu ersetzen und neu zu fassen:

„ **Art. 4.** Der Gesellschaftszweck ist die Auflegung, Verwaltung und Vertrieb von Organismen für gemeinsame Anlagen im weitest möglichen Sinne, einschließlich auf grenzüberschreitender Basis im Rahmen des freien Dienstleistungsverkehrs und der Niederlassungsfreiheit innerhalb des Europäischen Wirtschaftsraums.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die sie zur Erfüllung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszweckes als notwendig beurteilt oder nützlich erachtet. Innerhalb des Rahmens des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen und des Luxemburger Gesetzes vom 12. Juli 2013 über die Verwalter alternativer Investmentfonds in ihrer jeweils geltenden Fassung kann die Gesellschaft sämtliche Aufgaben der kollektiven Anlageverwaltung (Portfolioverwaltung und/oder Risikomanagement) wahrnehmen sowie alle zusätzlichen Aktivitäten betreffend die Administration, den Vertrieb oder Tätigkeiten im Zusammenhang mit den Vermögenswerten von Organismen für gemeinsame Anlagen ausüben, die Verwaltungsgesellschaften und/oder Verwalter alternativer Investmentfonds unter den vorgenannten Gesetzen heute oder in Zukunft ausüben dürfen.

Die Gesellschaft kann jedwede Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihre Interessen fördern oder sonst ihrem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.,,

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D. Rheindt, R. Krenz, S. Ebert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2013. LAC/2013/40109. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126692/73.

(130154061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Jesaja, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 160.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013107008/11.

(130129860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Jacky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 99.566.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires tenue le 15 juillet 2013:

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Maurizio Mauceri, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
 - 2) L'Assemblée décide de nommer, au poste d'administrateur de la Société:
 - Monsieur Mike ABREU PAIS, né le 09 janvier 1981 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2017.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JACKY S.A.

Référence de publication: 2013107001/17.

(130130110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Jockey Holding, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 68.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013107012/11.

(130129863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

JOIN wireless S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 176.459.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107013/10.

(130130124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Lexel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.
R.C.S. Luxembourg B 166.653.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prise le 5 juillet 2013

L'Associé Unique décide de révoquer avec effet immédiat

Monsieur Franck ROUAYROUX, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1961 à Paris, demeurant au 2, rue Josy Printz L-5841 Hesperange en sa qualité de gérant de la Société

L'Associé unique décide de nommer en remplacement de Monsieur Rouayroux, préqualifié

Monsieur Nicolas-Paul-Joseph MAILLET AVENEL, né à Rouen (France) le 30 mai 1970, domicilié à F- 76000 Rouen, 33, rue Etoupée en tant que gérant de la Société

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013107076/16.

(130129728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

K.F. Fiduciaire SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 143.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107017/10.

(130130365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Komatsu Capital Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 138.497.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Un mandataire*

Référence de publication: 2013107020/11.

(130129410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Kores Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 173.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107022/11.

(130129995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Kariba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 122.204.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 03 mai 2012.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013107024/11.

(130130061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Kaya Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 170.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature
Un mandataire*

Référence de publication: 2013107025/11.

(130129861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Knightlights Property International S.A., Société Anonyme.**Capital social: GBP 33.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 107.499.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2013:

Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 24 avril 2013.

Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013107037/17.

(130129746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Knightlights Property S.A., Société Anonyme.**Capital social: GBP 33.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 107.500.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2013:

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 24 avril 2013.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013107038/17.

(130129745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 118.955.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 29 juillet 2013:

- Mme. Marion Fritz, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 29 juillet 2013.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013107829/20.

(130131649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

E.G.C.P., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3336 Hellange, 6A, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 147.351.

Extrait des résolutions prises lors de la cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 1^{er} juillet 2013, à 16 heures, Monsieur Olivier BABIN, né le 30 novembre 1973 à Nantes (France), demeurant à 3, Chemin de la Côte Le Prêtre à F- 54 320 Maxéville (en France)

a cédé 10 (dix) parts sociales de la Société à Monsieur Sélahattin MANAV, né le 24 avril 1987 à Nancy (France), demeurant à 3, Chemin de la Côte Le Prêtre à F- 54 320 Maxéville (en France).

Hellange, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013107826/17.

(130130724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CROWN PREMIUM Private Equity V Master Europe S.C.S., SICAF-FIS, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, Place d'Argent.

R.C.S. Luxembourg B 163.405.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 20. Juni 2013

Am 20. Juni 2013 um 16:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Gesellschafter obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse gefasst:

Die Versammlung beschließt, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers Société coopérative für die Prüfung des Geschäftsjahres 2013 zu bestellen, bis zum Ablauf der im Jahr 2014 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Luxemburg, den 25. Juli 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013107783/17.

(130131349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Montecin Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 404.155,90.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.060.

Il résulte d'un contrat de transfert de part sociales signé en date du 27 juin 2013, que:

- Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership a transféré:

13,428 parts sociales de classe A

13,428 parts sociales de classe B

13,428 parts sociales de classe C

13,428 parts sociales de classe D

13,428 parts sociales de classe E

13,428 parts sociales de classe F

13,428 parts sociales de classe G

13,428 parts sociales de classe H

13,428 parts sociales de classe I

13,428 parts sociales de classe J

- Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership a transféré:

834 parts sociales de classe A

834 parts sociales de classe B
834 parts sociales de classe C
834 parts sociales de classe D
834 parts sociales de classe E
834 parts sociales de classe F
834 parts sociales de classe G
834 parts sociales de classe H
834 parts sociales de classe I
834 parts sociales de classe J

à

Fifth Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership, une société ayant son siège social à Tudor House, 3rd Floor, BGU - GY1 3PP Le Bordage, St Peter Port enregistrée dans le Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1720.

- Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership a transféré:

29,914 parts sociales de classe A
29,914 parts sociales de classe B
29,914 parts sociales de classe C
29,914 parts sociales de classe D
29,914 parts sociales de classe E
29,914 parts sociales de classe F
29,914 parts sociales de classe G
29,914 parts sociales de classe H
29,914 parts sociales de classe I
29,914 parts sociales de classe J

- Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership a transféré:

38,282 parts sociales de classe A
38,282 parts sociales de classe B
38,282 parts sociales de classe C
38,282 parts sociales de classe D
38,282 parts sociales de classe E
38,282 parts sociales de classe F
38,282 parts sociales de classe G
38,282 parts sociales de classe H
38,282 parts sociales de classe I
38,282 parts sociales de classe J

- Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership a transféré:

33,256 parts sociales de classe A
33,256 parts sociales de classe B
33,256 parts sociales de classe C
33,256 parts sociales de classe D
33,256 parts sociales de classe E
33,256 parts sociales de classe F
33,256 parts sociales de classe G
33,256 parts sociales de classe H
33,256 parts sociales de classe I
33,256 parts sociales de classe J

à

Fifth Cinven Fund (No. 6) Limited Partnership, une société ayant son siège social à Tudor House, 3rd Floor, BGU - GY1 3PP Le Bordage, St Peter Port, enregistrée dans le Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Montecin Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013112449/74.

(130135597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Mellona Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.176.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of July.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ian Tredinnick, born on 5 October 1947 in London, United Kingdom, having his private address at Little Poplars, Cold Ash Hill, Cold Ash, Thatcham Berkshire, RG18 9 PT, United Kingdom, and

Michael Kennedy, born on 27 January 1957 in Bromley, United Kingdom, having his private address at 11 Green Road, High Wycombe, Bucks, HP13 5BD, United Kingdom,

Each here represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The powers of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Mellona Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers which may be composed of one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s) (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, the Board may only validly deliberate and act if at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented provided that if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers or if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) The General Meetings shall be held at the address of the registered office of the Company, unless specified otherwise in the respective convening notices of such meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits -Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (Réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

Ian Tredinnick, represented as stated above, subscribes to eight thousand seven hundred and fifty (8,750) shares in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of eight thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 8,750).

Michael Kennedy, represented as stated above, subscribes to three thousand seven hundred and fifty (3,750) shares in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of three thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 3,750).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Ian Tredinnick, born in London, United Kingdom on 5 October 1947, residing at Little Poplars, Cold Ash Hill, Cold Ash, Thatcham Berkshire, RG18 9 PT, United Kingdom as A manager;
- Michael Kennedy, born in Bromley, United Kingdom on 27 January 1957, residing at 11 Green Road, High Wycombe, Bucks, HP13 5BD, United Kingdom as A manager;
- Alan Botfield, born in Sterling (Scotland), on 22 December 1970, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as B manager; and
- En Lee, born in Singapore, on 31 October 1982, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as B manager;

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Ian Tredinnick, né le 5 octobre 1947 à Londres, Royaume Uni, ayant son domicile à Little Poplars, Cold Ash Hill, Cold Ash, Thatcham Berkshire, RG18 9 PT, Royaume Uni, et

Michael Kennedy, né le 27 janvier 1957 à Bromley, Royaume Uni, ayant son domicile à 11 Green Road, High Wycombe, Bucks, HP13 5BD, Royaume Uni,

représentées par Sofia Afonso-Da Chao Conde, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Mellona Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés et, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, toute décision ne sera valablement adoptée à moins qu'elle soit approuvée par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts.

Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues à l'adresse du siège social de la Société, sauf indication contraire dans les avis de convocation respectifs de ces assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Ian Tredinnick, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit mille sept cents et cinquante (8,750) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de huit mille sept cents et cinquante Euros (EUR 8,750).

Michael Kennedy, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille sept cents et cinquante (3,750) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille sept cents et cinquante Euros (EUR 3,750).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1,500.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Ian Tredinnick, née à Londres, Royaume Uni le 5 octobre 1947, résidant à Little Poplars, Cold Ash Hill, Cold Ash, Thatcham Berkshire, RG18 9 PT, Royaume Uni, en tant que gérant A;

- Michael Kennedy, né à Bromley, Royaume Uni, le 27 janvier 1957, résident à 11 Green Road, High Wycombe, Bucks, HP13 5BD, Royaume Uni, en tant que gérant A;

- Alan Botfield, né à Sterling (Ecosse), le 22 décembre 1970, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant B; et

- En Lee, née à Singapour, le 31 octobre 1982, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant B;

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9126. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112437/507.

(130136177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Mondi Packaging, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 408.256.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013112447/10.

(130136308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Mongolian Coal Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 67.126.690,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.474.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013112448/10.

(130136809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Manwin Freesites Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Manwin Freesites S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013112459/13.

(130136151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Misys Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.387.877,23.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.479.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 6 mars 2013, que l'associé de la Société, Tahoe Cayman Ltd., a transféré 9.351.000 parts sociales de catégorie B1, 9.351.000 parts sociales de catégorie B2, 9.351.000 parts sociales de catégorie B3, 4.676.000 parts sociales de catégorie C1, 4.676.000 parts sociales de catégorie C2, 4.676.000 parts sociales de catégorie C3 qu'il détenait dans la Société à:

- Misys Manco S.C.A.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Misys Manco S.C.A.	17.970.593 parts sociales de catégorie B1
	17.970.593 parts sociales de catégorie B2
	17.970.593 parts sociales de catégorie B3
	8.985.648 parts sociales de catégorie C1
	8.985.648 parts sociales de catégorie C2
	8.985.648 parts sociales de catégorie C3
Tahoe Cayman Ltd.	252.639.667 parts sociales de catégorie A1
	252.639.667 parts sociales de catégorie A2
	252.639.666 parts sociales de catégorie A3

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Août 2013.

Misys Newco S.à r.l.

Anne Catherine Grave

B Manager

Référence de publication: 2013112445/28.

(130135592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Lingerie Georgine Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 25, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.522.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113359/9.

(130137697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Park Lane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 124.736.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2013

Messieurs Freddy Bracke, Michel Jadot, Jozef Adriaens et la société JURELCO BVBA avec comme représentant permanent Mme Els Colans sont renommés administrateurs.

Monsieur Frank van Bellingen administrateur de société, demeurant 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg, est nommé administrateur.

Madame Marie-Reine Bernard est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013114986/17.

(130138982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Parfiso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.133.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 7 août 2013

Aux termes d'une délibération en date du 7 août 2013, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 7 août 2013:

- Monsieur Jean Lambert, né le 2 mai 1952 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Madame Catherine Peuteman, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

PARFISO S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013114984/18.

(130139622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Patron Clingmans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.165.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 18 juillet 2013 que Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B 160456, a cédé les 20.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Patron Cervin S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B 179134.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2013114972/16.

(130139470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

JKS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 163.652.

Extrait de transferts de parts sociales

Il résulte d'un acte signé en date du 14 juin 2013 que:

- Monsieur Stefan JURCZYK a transféré les 16.500 parts sociales qu'il détenait dans la société JKS Invest Sàrl
- Monsieur Piotr KAPCIO a transféré les 12.375 parts sociales qu'il détenait dans la société JKS Invest Sàrl
- Monsieur Krystian STYPULA a transféré les 12.375 parts sociales qu'il détenait dans la société JKS Invest Sàrl

Respectivement en faveur de

- «SPK Jurczyk, Kapcio, Stypula», Société civile, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro E 5119, avec siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

En conséquence, les parts sociales sont détenues comme suit:

- «SPK Jurczyk, Kapcio, Stypula», Société civile:	41.250 parts sociales
TOTAL	41.250 parts sociales

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013115511/20.

(130139932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

K Manco 2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 15.014.650,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.039.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 juillet 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Jean-François Trontin, Administrateur de Classe A, avec adresse au 8, Allée de Montréal, 91430 Igny, France
- Cedric Stebel, Administrateur de Classe B, avec adresse au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Nomination de Bart Deman, avec adresse au 1126, Chemin de Malemort, 84200 Carpentras, France, au mandat d'Administrateur de Classe A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

3. Nomination de Fabian Sires, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'Administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

4. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

5. Non renouvellement des mandats des administrateurs suivants:

- Gérard Bécquer, avec adresse au 40, Rue de la Liberté, 57710 Tressange, France;
- Patrice Lehman, avec adresse au 595, Avenue de Bagatelle, 13090 Aix-en-Provence, France;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013115514/28.

(130140526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

IK VII Co-Invest A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 167.454.

Il résulte du transfert de parts sociales du 15 juillet 2013 que:

- l'associé, Monsieur MATTS ROSENBERG, domicilié à S-112 20 Stockholm (Suède), 5 Kungsholms Hamnplan, né le 24 février 1977 à à Esbo (Finlande)

a décidé de transférer avec effet au 15 juillet 2013:

1.689,495 parts sociales

à

IK INVESTMENT PARTNERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L -2086 Luxembourg, 412F route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98 911.

- l'associé, Monsieur BENOÎT LEBLANC, domicilié à F-75008 Paris (France), 71 rue de Rome, né le 21 juin 1979 à Clermont-Ferrand (France)

a décidé de transférer avec effet au 15 juillet 2013:

1.689.495 parts sociales

à

IK INVESTMENT PARTNERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L -2086 Luxembourg, 412F route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98 911.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013114773/26.

(130138942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

HSPC Elecktron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 34, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 179.368.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of July.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Zarkdac Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 34, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Mr Ian Glass, Accountant, residing professionally in Munsbach and by Mr Kevin Murphy, Sales Director, residing in 36 ST Andrews Park, Swords, Co Dublin, Ireland, himself represented by Mr. Ian Glass, prenamed by virtue of a proxy given in Dublin on 11th July 2013.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which she deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The object of the corporation is the taking and holding of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object."

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "HSPC Elecktron S. à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Munsbach.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Share

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred shares (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares are subscribed by the sole shareholder Zarkdac Holdings SARL, prenamed and fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) of share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing together the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 34, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. The sole shareholder resolves to elect the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Ian Glass, Accountant, born in Ireland on the 12th June 1966 residing professionally in 34, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

- Mr Kevin Murphy, Sales Director, born in Ireland on the 9th November 1968 residing in 36 ST Andrews Park, Swords, Co Dublin, Ireland

- Mr Sean Glass, Sales Executive, born in the Isle of Man on the 28th May 1991 residing in Kundera, Rocky Valley Drive, Kilmacanogue, Co Wicklow, Ireland.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above-appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Zarkdac Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Ian Glass, comptable, demeurant professionnellement à Munsbach et Monsieur Kevin Murphy, Sales Director, demeurant à 36 ST Andrews Park, Swords, Co Dublin, Irlande, lui-même représenté par Monsieur Ian Glass prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin en date du 11 juillet 2013.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut, par voie d'apport, de souscription, options, la vente ou de toute autre manière, des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, d'échange, de transfert ou autrement.

La Société peut également acquérir et gérer tous les brevets et autres droits découlant de ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut accorder des prêts à des sociétés affiliées et d'autres sociétés dans lesquelles elle a un certain intérêt direct ou indirect.

La Société peut en outre participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "HSPC Elecktron S. à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Munsbach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature (s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont souscrites par l'associée unique la société Zarkdac Holdings, susmentionnée et entièrement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) de capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

Résolutions

Et aussitôt l'associée unique, représentant ensemble l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 34 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.
2. L'associée unique décide d'élire les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - Monsieur Ian Glass, comptable, né en Irlande le 12 juin 1966, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 34, rue Gabriel Lippmann.
 - Monsieur Kevin Murphy, Sales Director, né en Irlande le 9 novembre 1968, demeurant à 36 ST Andrews Park, Swords, Co Dublin, Irlande.
 - Monsieur Sean Glass, Sales Executive, né à Isle of Man le 28 mai 1991, demeurant à Kundera, Rocky Valley Drive, Kilmacanogue, Co Wicklow, Irlande.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. GLASS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2013. LAC/2013 /32538. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013114767/308.

(130139716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

GP Acquisition Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.185.999,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.945.

Extrait de la résolution prise par les associés de la Société en date du 1^{er} Août 2013

L'associé unique de la Société décide:

- d'acter la démission de Mr. Tobin Edward Finley, né en Floride, Etats Unis d'Amérique, le 1^{er} mai 1969, ayant son adresse professionnelle au 149/24 Avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique, en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Mandataire

Référence de publication: 2013114728/16.

(130139463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Hoya Parfum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 34, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 179.369.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of July.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Zarkdac Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 34, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Mr Ian Glass, Accountant, residing professionally in Munsbach and by Mr Kevin Murphy, Sales Director, residing in 36 ST Andrews Park, Swords, Co Dublin, Ireland, himself represented by Mr. Ian Glass, prenamed by virtue of a proxy given in Dublin on 11th July 2013.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which she deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The object of the corporation is the taking and holding of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "HOYA Parfum S. à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Munsbach.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred shares (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole Shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares are subscribed by the sole shareholder Zarkdac Holdings SARL, prenamed and fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) of share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

110435

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing together the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 34, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.
2. The sole shareholder resolves to elect the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr Ian Glass, Accountant, born in Ireland on the 12th June 1966 residing professionally in 34, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.
 - Mr Kevin Murphy, Sales Director, born in Ireland on the 9th November 1968 residing in 36 ST Andrews Park, Swords, Co Dublin, Ireland
 - Mr Sean Glass, Sales Executive, born in the Isle of Man on the 28th May 1991 residing in Kundera, Rocky Valley Drive, Kilmacanogue, Co Wicklow, Ireland.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above-appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Zarkdac Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Ian Glass, comptable, demeurant professionnellement à Munsbach et Monsieur Kevin Murphy, Sales Director, demeurant à 36 ST Andrews Park, Swords, Co Dublin, Irlande, lui-même représenté par Monsieur Ian Glass prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin en date du 11 juillet 2013.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut, par voie d'apport, de souscription, options, la vente ou de toute autre manière, des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, d'échange, de transfert ou autrement.

La Société peut également acquérir et gérer tous les brevets et autres droits découlant de ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut accorder des prêts à des sociétés affiliées et d'autres sociétés dans lesquelles elle a un certain intérêt direct ou indirect.

La Société peut en outre participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "HOYA Parfum S. à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Munsbach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature (s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des Bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont souscrites par l'associée unique la société Zarkdac Holdings, susmentionnée et entièrement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) de capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

Résolutions

Et aussitôt l'associée unique, représentant ensemble l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 34, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.
2. L'associée unique décide d'élire les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - Monsieur Ian Glass, comptable, né en Irlande le 12 juin 1966, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 34, rue Gabriel Lippmann.
 - Monsieur Kevin Murphy, Sales Director, né en Irlande le 9 novembre 1968, demeurant à 36 ST Andrews Park, Swords, Co Dublin, Irlande.
 - Monsieur Sean Glass, Sales Executive, né à Isle of Man le 28 mai 1991, demeurant à Kundera, Rocky Valley Drive, Kilmacanogue, Co Wicklow, Irlande.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. GLASS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2013. LAC/2013/32537. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013114765/308.

(130139717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Georgia-Pacific S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.140.800,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.134.

—
Extrait de la résolution prise par les associés de la Société en date du 1^{er} Août 2013

L'associé unique de la Société décide:

- d'acter la démission de Mr. Tobin Edward Finley, né en Floride, Etats Unis d'Amérique, le 1^{er} mai 1969, ayant son adresse professionnelle au 149/24 Avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique, en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Mandataire

Référence de publication: 2013114722/16.

(130139461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Hare Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.321.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-fifth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Hare Investments S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B of the company for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. Douwe TERPSTRA, company director, born in Leeuwarden (The Netherlands), on October 31, 1958, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-qualifiée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Hare Investments S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérante de catégorie A:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 août 2013. Relation: EAC/2013/10334. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114741/355.

(130139041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Intégration Financière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.248.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 juillet 2013

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gerard Van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Gerard Van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013114777/23.

(130139110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Kitoph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.397.

Les documents de clôture de l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107030/10.

(130130165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

KITOPH S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.356.

Les documents de clôture de l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107031/10.

(130130147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

KKR Columba One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013107032/10.

(130129389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

KMG SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.130.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KMG SICAV-SIF

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013107034/11.

(130129332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Leopard Germany Holding Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 155.841.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2013107047/13.

(130129821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Laven Partners (Luxembourg) SA, Société Anonyme,

(anc. Laven Financial Services (Luxembourg) S.A.).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 150.179.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013107044/10.

(130129705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

**Laven Partners (Luxembourg) SA, Société Anonyme,
(anc. Laven Financial Services (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 150.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013107045/10.

(130129706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Lombard Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 68.401.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013107081/10.

(130129837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Lee & Loo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 12, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 172.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013107074/10.

(130130465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

L'Arancino S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 173.528.

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Giuseppe INFERRERA, cuisinier, né à Motta/S.Anastasia (Italie), le 3 janvier 1965, demeurant à L-3786 Tétange, 7, rue des Martyrs;
- 2) Monsieur Francesco DELLO RUSSO, pizzaiolo, né à Terlizzi (Italie), le 4 janvier 1969, demeurant à L-3542 Dudelange, 96, rue du Parc; et
- 3) Monsieur Jean-Pierre ROSEN, employé privé, né à Luxembourg, le 5 janvier 1962, demeurant à L-3336 Hellange, 25, Wisestrooss.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "L'ARANCINO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3786 Tétange, 7, rue des Martyrs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 173528, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 221 du 30 janvier 2013;
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate qu'en vertu de deux cessions de parts sociales sous seing privé datées de ce jour, Monsieur Giuseppe INFERRERA, préqualifié, a cédé:

- trente-cinq (35) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Francesco DELLO RUSSO, préqualifié et
- trente (30) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Jean-Pierre ROSEN, préqualifié.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et Monsieur Jean-Pierre ROSEN, préqualifié, et Monsieur Giuseppe INFERRERA, préqualifié, en leur qualité de gérants, les considèrent comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de la date de la cession.

Ils ont droit aux bénéfices à partir de la même date et sont subrogés à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier subséquemment l'article 6 des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier subséquemment l'article 5, premier alinéa des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Mondercange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-) et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. INFERRERA, F. DELLO RUSSO, J-P. ROSEN, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2013. LAC/2013/29016. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111338/57.

(130134930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Michelangelo Acquisitions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.377.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 2008, acte publié au Mémorial C no 2669

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michelangelo Acquisitions Luxembourg S.à r.l.

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2013107128/14.

(130130514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.
